

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT  
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
SUR LE PARKING SALLE POLYVALENTE ROUTE DU LAVOIR

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU

- Les articles L.2213-1 et L.2213-2 du code général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et les articles L.2212-1 et L.2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,
- Le code de la route en vigueur,
- Les pouvoirs de police du maire qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur,
- La demande d'autorisation faite en date du 07/08/2023 par Mr REGNIER représentant l'association « Valen'Jeux »,

CONSIDERANT

- Qu'en raison de la manifestation « Fête du Jeu », organisée par l'association « Valen'Jeux », le Samedi 23 Septembre 2023, il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement sur l'ensemble du parking de la Salle Polyvalente, situé Rue du Lavoir,
- Sur proposition de Mr le Maire de VALENCIN, et afin d'assurer la sécurité publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre l'installation des structures gonflables et des jeux en bois, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur l'ensemble du parking de la salle polyvalente, situé rue du Lavoir, du vendredi 22 Septembre 2023 à partir de 17h00 au Dimanche 24 Septembre 2023 06h00.

**ARTICLE 2 :** La prudence est conseillée

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux
- Association « Valen'Jeux »
- Aux services techniques communaux
- Au Service Départemental Incendie et Secours
- A la Police Municipale

Fait à VALENCIN, le 31 Aout 2023

Le Maire

Bernard JULLIEN

